

Lien social

Information aux salariés - COVID 19

Cher(e)s collègues,

Nous vous informons que vos élus restent à votre écoute sur les boîtes mails professionnelles et par téléphone pour ceux qui sont pourvus de portable.

En fonction du temps de confinement et du corps de métiers, certains d'entre vous sont/seront touchés par le chômage partiel.

Pour les salariés concernés, CESI versera votre salaire chaque fin de mois. Les personnes au SMIC percevront 100% de leur salaire net, les personnes au-dessus du SMIC toucheront 84% de leur salaire net.

Au mois de mars votre rémunération reste inchangée. Les semaines chômées seront décomptées sur les mois suivants.

Pour réduire cet impact financier, voici quelques leviers que vous pouvez utiliser :

- 21 jours en arrêt maladie pour ceux qui ont un enfant de moins de 16 ans et qui sont dans l'incapacité de faire du télétravail,
- La pose de R.T.T. ou C.P. ou C.E.T. restants (jusqu'à mai 2020).

Les élu(e)s CGT restent vigilants pour défendre au mieux vos intérêts.

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations concernant ces sujets ou autres sujets d'actualités.

Jean-François **GRENIER**, Région Ouest – jfgrenier@cesi.fr –
07 61 22 16 82

Philippe **BLOT**, région S.O. pblot@cesi.fr –
06 31 90 70 75

Boumedienne **HADJ**, Région S.E. – bhadj@cesi.fr –
06 68 58 26 97

Monique **CANLORBE**, région S.O. mcanlorbe@cesi.fr –
06 81 31 21 93

Nedra **LABRAOUI**, Région S.E. – nlabraoui@cesi.fr –
06 99 48 20 22

Adeline **CAVIGNIAUX**, région N.O. – acavigniaux@cesi.fr

Julio **SANTILARIO ELENA**, Région S.E. – jsantilarior@cesi.fr –
06 68 94 55 39

Isabelle **DECOTTIGNIES**, DG - idecottignies@cesi.fr –
06 69 31 29 19

Béatrice **SUPLON**, Région Est – bsuplon@cesi.fr
06.15.58.20.81

<http://cesi.reference-syndicale.fr/>

Prenez soin de vous et de votre entourage !!! A très bientôt !!!